



Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques
de l'église anglicane Holy Trinity Church à NICE (Alpes-Maritimes)

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture en sa séance du 4 décembre 2019,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

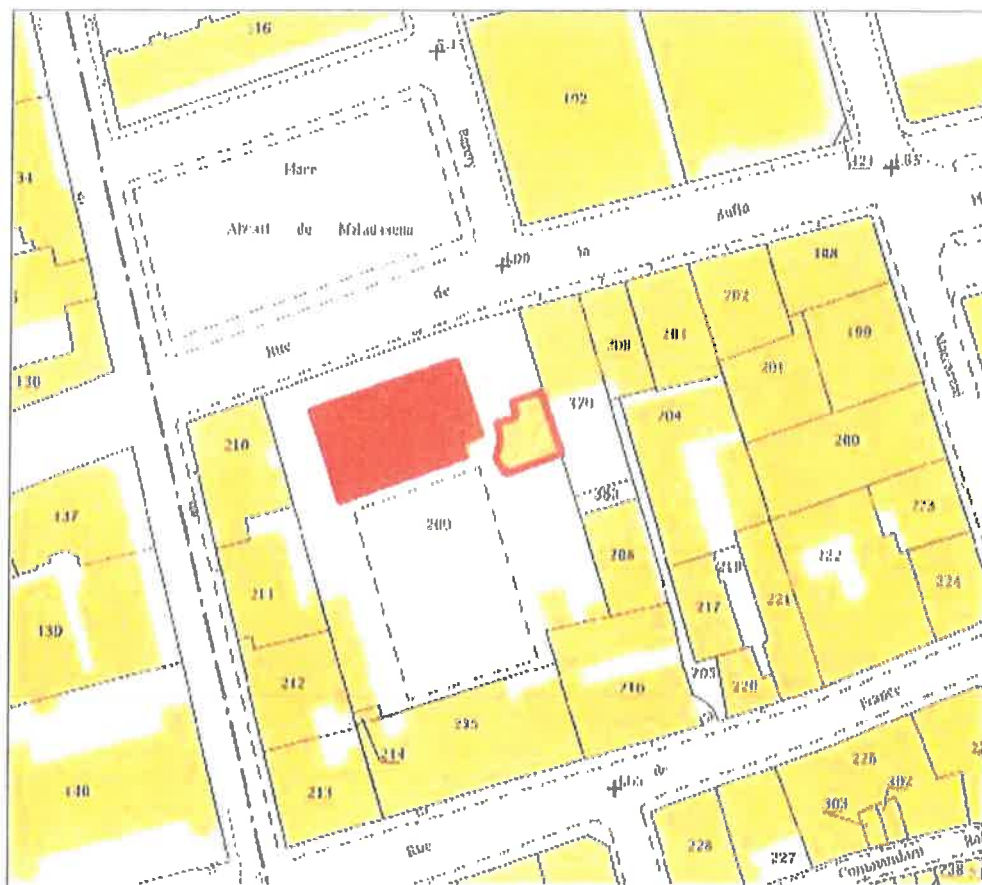
CONSIDERANT que l'église anglicane Holy Trinity Church à NICE présente un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son intérêt historique en tant que plus ancienne paroisse de l'Eglise anglicane sur la Côte d'Azur, des qualités architecturales de cet édifice représentatif du Gothic Revival du milieu du XIXe siècle, et du caractère remarquable de ses vitraux,

ARRÊTE

Article 1er : Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité avec ses décors et son mobilier immeuble par destination, l'église anglicane Holy Trinity Church, ainsi que les façades et toitures de son presbytère, située 11 rue de la Buffa à NICE (Alpes Maritimes), sur la parcelle n° 209 d'une contenance de 3.752 m², figurant au cadastre section KT, tel que délimitée par un trait rouge sur le plan ci-annexé, et appartenant à l'ASSOCIATION EGLISE ANGLICANE DE NICE DITE « HOLY TRINITY CHURCH IN NICE », n° de SIREN 782 613 871, depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

Cette association culturelle régie par les lois du 1er juillet 1901 et du 9 décembre 1905 et par le décret du 16 août 1901, ayant son siège social 11 rue de la Buffa à NICE (Alpes Maritimes) a pour représentant responsable Monsieur Peter Jonathan Edward JACKSON, né le 1er août 1953 à SWANSEA (Royaume Uni), de nationalité britannique, prêtre, domicilié à la même adresse.

**Emprise de l'inscription au titre des monuments historiques
de l'église anglicane Holy Trinity Church à NICE (Alpes Maritimes) située sur la parcelle KT 209.**



Marseille, le **6 - NOV. 2020**

Pour le Préfet,
La secrétaire générale
pour les affaires régionales

Isabelle **PANTÈBRE**